

Notification 2024/024

31 octobre 2024

NOTIFICATION AUX PARTIES

APPEL À SOUTIEN POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS ENTRE LA COP14 ET LA COP15

Le Secrétariat a le plaisir de partager le [programme de travail final pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15](#).

La quatorzième session de la Conférence des Parties à la CMS (COP14, février 2024, Samarcande) a approuvé, à titre exceptionnel, un programme de travail provisoire pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15, tel qu'il figure à l'annexe 6 de la [résolution 14.2](#).

La COP14 a en outre demandé au Secrétariat de finaliser le programme de travail et de le soumettre au Comité permanent pour examen, et a demandé au Comité permanent d'adopter un programme de travail final.

Après plusieurs séries de consultations et de révisions d'un projet de programme de travail final et une réunion informelle en ligne des membres du Comité permanent, ce programme de travail final pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15 a été adopté le 5 octobre 2024 par le Comité permanent par le biais d'une procédure écrite.

Le Secrétariat a préparé une liste des activités du Programme de travail qui nécessitent un financement et qui sont urgentes en termes de calendrier. Cette liste est jointe à la notification. La sélection de ces activités tient compte du délai limité pour la mise en œuvre du Programme de travail en vue de la COP15 (mars 2026) et des ressources disponibles.

Le Secrétariat invite les Parties et les autres parties prenantes à explorer les possibilités d'allouer des ressources pour soutenir la mise en œuvre des activités du programme de travail.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Laura Cerasi, Responsable de la collecte de fonds et des partenariats, Secrétariat de la CMS, à l'adresse laura.cerasi@un.org.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

Principales priorités de financement de la CMS

au mois d'octobre 2024



1. Améliorer la base scientifique pour soutenir la conservation des espèces dans le monde entier



L'amélioration de notre compréhension de l'état des espèces migratrices (Cible 1.2), de leurs mouvements et de leurs habitats (Cible 2.1) et des menaces auxquelles elles sont confrontées est cruciale pour aider à fixer des priorités dans le cadre de la CMS et à prendre des décisions pour conserver les espèces de l'échelle locale à l'échelle mondiale.



L'Atlas mondial sur la migration animale, le rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde et d'autres évaluations et analyses sont des outils essentiels pour la Convention et fournissent aux Parties des informations pertinentes et des conseils fondés sur des preuves pour appliquer efficacement les résolutions et les décisions conformément à la Cible 4.1 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024-2032 de Samarcande (SPMS) et pour aborder la conservation des espèces migratrices, leurs habitats et les menaces au titre de la CMS (Cible 5.3 du SPMS).

La quatorzième session de la Conférence des Parties (COP14, février 2024, Samarcande) a recensé des lacunes supplémentaires dans les connaissances pour une série de domaines, notamment ceux mentionnés ci-dessous, et a appelé à la réalisation d'évaluations spécifiques pour étayer les politiques nationales et internationales.

Initiative	Besoins de financement (€)
État des espèces migratrices dans le monde	
Élaborer un rapport ciblé sur les principaux développements de l'état de conservation pour la ScC-SC8 et la COP15 et un tableau de bord en ligne des données de la CMS, conformément aux Décisions 14.23-24	125 000
Mise à jour de l'annexe B du rapport sur le statut des espèces migratrices dans le monde pour les espèces de requins et de raies, en mettant l'accent sur le statut migratoire des sous-populations.	30 000
Déclin des insectes	
Recueillir des informations supplémentaires sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces animales migratrices insectivores, notamment le rôle des insectes dans la connectivité Décision 14.217	30 000
Valeurs culturelles matérielles et immatérielles et systèmes de connaissances	
Examiner les valeurs, les principes politiques et les opportunités concrètes qui existent en ce qui concerne les valeurs culturelles tangibles et intangibles associées aux espèces migratrices et à leur conservation, conformément à la Décision 14.10	15 000
Prélèvements illégaux et non durables d'espèces sauvages	
Entreprendre l'examen des analyses existantes, des lacunes et des méthodes pour combler ces lacunes, ainsi que l'analyse des facteurs, de l'ampleur des incidences et des mesures utilisées pour s'assurer que la prise est légale et durable conformément à la Décision 14.185	200 000



Initiative	Besoins de financement (€)
<p>Pollution marine Examiner les types de pollution les plus importants affectant les espèces marines de la CMS, notamment les effets cumulatifs, et recenser les localités où cette pollution et les espèces inscrites sur la liste de la CMS se croisent de manière significative, conformément à la Décision 14.42. Cette activité comprend un atelier d'experts visant à élaborer des recommandations pour une action immédiate.</p>	100 000
<p>Prises accessoires et autre mortalité induite par la pêche Évaluer et atténuer les prises accessoires et la mortalité due à la pêche des espèces marines conformément à la Décision 14.33 par i) l'élaboration d'études régionales sur les prises accessoires et de mesures d'atténuation des prises accessoires pour les mammifères marins et les tortues marines inscrits sur la liste de la CMS ; et ii) l'examen des données et des connaissances actuelles concernant les niveaux de mortalité due à la pêche des espèces de requins et de raies.</p>	300 000
<p>Activités d'exploitation des minéraux en eaux profondes et espèces migratrices Élaborer un rapport sur l'état des connaissances concernant l'incidence des activités d'exploitation minière des grands fonds marins sur les espèces migratrices, leurs proies et leurs écosystèmes, notamment le recensement des lacunes dans les connaissances qui devraient être comblées conformément à la Décision 14.52 a).</p>	85 000
<p>Observation de la vie sauvage marine Élaborer un rapport pour évaluer les effets à long terme et l'importance biologique des perturbations causées par les interactions avec les bateaux et dans l'eau pour toutes les espèces inscrites sur la liste de la CMS (mammifères marins dans un premier temps), conformément à la Décision 14.55 a).</p>	30 000
<p>Bruit marin Préparer un rapport sur l'état des connaissances concernant les incidences du bruit et les mesures d'atténuation du bruit pour les espèces de mammifères d'eau douce inscrites sur la liste de la CMS et élaborer des orientations si nécessaire, comme prévu dans la Décision 14.46. Mettre à jour l'information de soutien technique aux lignes directrices de la famille CMS sur l'évaluation de l'incidence environnementale des activités marines génératrices de bruit sur la compréhension scientifique des effets du bruit sur différents taxons, conformément à la Décision 14.47.</p>	40 000
<p>Tortues marines L'examen des menaces pesant sur les tortues marines dans un contexte spécifique à la région et à l'espèce et, sur cette base, l'élaboration de recommandations, sont nécessaires pour garantir que les populations de tortues marines sont rendues résilientes pour faire face aux effets des changements climatiques et à d'autres menaces d'origine humaine, telles que la pollution plastique et lumineuse, conformément aux Décisions 14.93-95 et en collaboration avec le mémorandum d'entente sur les tortues marines de l'IOSEA et la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines.</p>	100 000
<p>Production, vente et utilisation de filets japonais Élaborer une analyse globale de la production, de la vente et de l'utilisation de filets japonais pour le piégeage des oiseaux, conformément à la Décision 14.123.</p>	50 000



2. Améliorer la capacité à respecter les engagements pris dans le cadre de la CMS à tous les niveaux



Le rapport de la CMS sur l'état des espèces migratrices dans le monde a révélé que les espèces inscrites sur la liste de la Convention sont celles qui sont menacées d'extinction sur l'ensemble ou une grande partie de leur aire de répartition, ou qui ont besoin d'une action internationale coordonnée pour améliorer leur état de conservation. La COP14 de la CMS a demandé plus de travail pour soutenir la mise en œuvre des nombreux accords, actions concertées et autres initiatives adaptées aux besoins de conservation d'espèces individuelles ou de groupes d'espèces inscrites aux annexes de la CMS (Cible 5.5. du SPMS). La Convention applique une « approche des systèmes de migration » qui implique des stratégies de conservation globales accordant de l'attention non seulement aux espèces, à leurs populations et à leurs habitats, mais aussi au fonctionnement de l'ensemble du processus de migration.

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour sauvegarder de manière cohérente des groupes d'espèces qui partagent les mêmes habitats et/ou sont affectées par les mêmes menaces dans une région ou le long d'une voie de migration.

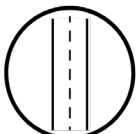
Initiative	Besoins de financement (€)
<p>Plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud</p> <p>Organiser un atelier régional pour améliorer la capacité de mise en œuvre du plan d'action pour la protection et la conservation des baleines de l'Atlantique Sud (impliquant le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine, le Gabon, la République du Congo, la République démocratique du Congo, l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud), conformément à la Décision 14.79.</p>	100 000
<p>Anguilles européennes</p> <p>Soutenir les États de l'aire de répartition de l'anguille européenne pour finaliser le plan d'action par espèce, par l'organisation d'une réunion des États de l'aire de répartition conformément à la Décision 14.109.</p>	45 000
<p>Plan d'action par espèce pour l'ange de mer en région mer Méditerranée</p> <p>Organiser une réunion des États de l'aire de répartition pour faciliter la coordination dans la région, stimuler la mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'action par espèce pour l'albacore dans la région de la mer Méditerranée, convenir d'une structure de gouvernance pour la mise en œuvre et d'un programme de suivi pour évaluer les progrès accomplis. Recruter un coordonnateur pour aider les États de l'aire de répartition et soutenir les projets de conservation afin de mettre en œuvre les activités hautement prioritaires conformément aux Décisions 14.101-105.</p>	390 000
<p>Dauphin à bosse de l'Atlantique</p> <p>Un plan d'action par espèce pour cette espèce gravement menacée, inscrite à l'annexe I, a été adopté par la Résolution 14.10. Pour faciliter la mise en œuvre des actions urgentes prévues de manière coordonnée, une réunion des États de l'aire de répartition est nécessaire, ainsi qu'un financement d'amorçage pour soutenir les actions prioritaires conformément aux Décisions 14.81-86.</p>	220 000



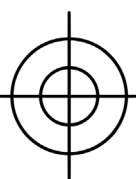
Initiative	Besoins de financement (€)
Conservation mondiale des écosystèmes d'herbiers marins Organiser un atelier mondial sur la conservation des écosystèmes d'herbiers marins, en s'appuyant sur le projet en cours en Asie du Sud-Est, qui couvre six pays, pour partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la conservation des écosystèmes d'herbiers marins, renforcer les capacités des pays et accroître la sensibilisation et le respect des exigences de rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes de la CMS, conformément à la résolution 14.8.	50 000
Forum sur la conservation du dugong dans l'océan Indien occidental Convoquer un forum pour impliquer cinq pays clés - Kenya, Tanzanie, Madagascar, Comores et Mozambique - tous signataires du MdE sur le dugong, afin de discuter des besoins et des défis actuels en matière de conservation du dugong et des herbiers marins ; explorer l'intersection entre la conservation des herbiers marins et l'économie bleue dans l'océan Indien occidental, évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités et les priorités régionales, et ouvrir la voie à une stratégie régionale globale.	60 000
Groupe de travail sur les voies de migration Coordonner le groupe de travail et mettre en œuvre les actions prioritaires, y compris le développement du programme conformément aux décisions 14.140 et 14.142.	100 000
Plan d'action multi-espèces pour les outardes Soutenir le processus de consultation et de rédaction de ce plan d'action multi-espèces	80 000
Plan d'action multi-espèces pour les vautours (MsAP) Soutenir l'établissement et la coordination générale du groupe de travail MsAP vautours, et les activités sur le terrain visant à fournir un soutien aux États de l'aire de répartition dans la mise en œuvre du MsAP avec un accent particulier sur l'Afrique de l'Ouest conformément à la Décision 14.155 et à la Résolution 12.10 (Rév.COP14).	139 665
Plan d'action mondial pour le faucon sacré Soutenir le travail du groupe de travail sur le faucon sacré et les activités sur le terrain visant à soutenir les États de l'aire de répartition dans la mise en œuvre du plan, conformément aux Décisions 14.157-14.160 et à la résolution 11.18 (Rév.COP14)	72 000
Plan d'action pour le faucon fuligineux Soutenir le groupe de travail pour la mise en œuvre du plan d'action pour le faucon fuligineux (approuvé par le Conseil scientifique) et les activités sur le terrain pour soutenir les États de l'aire de répartition dans la mise en œuvre du plan conformément à la Résolution 12.12 (Rév.COP14).	112 625
Initiative pour les carnivores d'Afrique Organisation de la Troisième réunion des États de l'aire de répartition de l'initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique	150 000
Initiative pour le jaguar Réunion des États de l'aire de répartition pour discuter et convenir d'un programme de travail commun CMS-CITES pour la conservation des jaguars	150 000
Initiative pour les mammifères d'Asie centrale Élaborer une étude de faisabilité pour la réintroduction du guépard en Ouzbékistan	30 000
Initiative pour les mammifères d'Asie centrale Convocation de la cinquième réunion des signataires du Mémoire d'entente concernant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope saïga	40 000



3. Élimination ou réduction significative des menaces pesant sur les espèces migratrices



L'état des espèces migratrices dans le monde révélé par la CMS montre que le déclin des espèces migratrices est en grande partie dû aux activités humaines. Les deux plus grandes menaces pesant sur les espèces inscrites sur la liste de la CMS et sur toutes les espèces migratrices ont été confirmées comme étant la surexploitation - qui comprend la chasse non durable, la surpêche et la capture d'animaux non ciblés comme dans les pêcheries - et la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat - dues à des activités telles que l'agriculture et l'expansion des infrastructures de transport et d'énergie. D'autres menaces, telles que les changements climatiques, la pollution et l'empoisonnement, ont également de profondes répercussions sur les espèces migratrices.



Le plan stratégique de Samarcande a reconnu la nécessité de s'attaquer à ces menaces pour améliorer l'état de conservation des espèces, notamment par l'intermédiaire des Cibles 3.1, 3.2 et 3.3, et la COP14 a adopté plusieurs décisions appelant à des mesures spécifiques pour s'attaquer à ces menaces.

Initiative	Besoins de financement (€)
Maladies de la faune	
Soutien au groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et au groupe de travail sur la santé animale, notamment par l'organisation de réunions, l'élaboration de programmes de travail et de pages web dédiées, la traduction de documents clés conformément aux Décisions 14.119 et 14.120	100 000
Développement des infrastructures	
Organiser des ateliers régionaux sur les infrastructures linéaires et les espèces migratrices afin de sensibiliser les représentants des gouvernements et d'accroître leur capacité à répondre aux besoins des espèces migratrices dans la planification et le développement des infrastructures, conformément à la Décision 14.203	210 000
Pastoralisme	
Élaborer une étude exploratoire et organiser une réunion du groupe de travail multipartite sur le pastoralisme et les espèces migratrices conformément aux Décisions 14.180 et 14.181	100 000
Groupe de travail sur l'énergie	
Coordonner le groupe de travail, convoquer ses réunions et mettre en œuvre les actions prioritaires, y compris l'examen des impacts sur les cétacés de l'énergie renouvelable offshore, conformément aux décisions 14.209 et 14.210.	100 000
Saturnisme	
Soutenir la coordination de la mise en place du groupe de travail intergouvernemental sur l'élimination progressive de l'utilisation des munitions et des poids de pêche en plomb, la définition de son programme de travail et l'organisation de sa première réunion, conformément à la Décision 14.136	140 000
Groupe de travail intergouvernemental sur les prises illégales d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique (ITTEA)	
Soutenir la coordination de l'ITTEA et la mise en œuvre de son plan de travail conformément à la Décision 14.125	275 500
Intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres	
Organiser un atelier sur l'intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à une échelle appropriée pour les États de l'aire de répartition de l'AEMLAP et en coopération avec le secrétariat de la CNULCD, conformément à la Décision 14.133.	40 000



4. Suivre les progrès de la mise en œuvre et orienter les futures actions stratégiques



Le suivi et l'établissement de rapports sur les activités de mise en œuvre de la Convention, notamment par l'intermédiaire des rapports nationaux (Cible 5.2 du SPMS), sont essentiels pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du mandat de la CMS, comprendre les défis et déterminer les actions futures. Le plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032, récemment adopté, doit guider les efforts de conservation des espèces migratrices déployés par la communauté internationale et a défini des objectifs par rapport auxquels les Parties et les autres parties prenantes sont censées rendre compte de leurs actions et mesurer leurs résultats à chaque COP. Des éléments importants du plan, tels que le cadre de suivi, doivent encore être élaborés.



Le mécanisme d'examen et le programme de législation nationale (Cible 5.1 du SPMS) recoupe tous les programmes de la CMS et vise à soutenir les Parties par l'intermédiaire d'un processus de facilitation pour relever les défis liés à des questions de mise en œuvre spécifiques.

Initiative	Besoins de financement (€)
Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024-2032 de Samarcande Élaboration d'un cadre de suivi et évaluation des données de suivi conformément aux Décisions 14.2 et 14.4	60 000
Rapports nationaux Analyse des rapports nationaux.	40 000
Mécanisme d'examen et programme législatif national Gestion du processus d'examen, y compris l'organisation de missions dans les Parties concernées et le recrutement d'experts si nécessaire, et poursuite de la mise en œuvre du programme législatif national conformément à la Décision 14.29.	150 000



5. Promouvoir les objectifs de la CMS et soutenir l'engagement dans la conservation des espèces migratrices

Les efforts de communication augmentent la prise de conscience de l'importance des espèces migratrices et de leur rôle dans la fourniture d'avantages aux populations (Cible 6.1 du SPMS). Ils visent à soutenir les objectifs de la Convention et aident à démontrer le rôle, le but et les réalisations de la CMS (Cible 6.2 du SPMS) et la façon dont son travail s'inscrit dans le cadre plus large de la conservation de la biodiversité mondiale et du développement durable. Parmi les différents outils de communication, le site web de la CMS permet de présenter les travaux des Parties, de fournir des informations stratégiques et scientifiques actualisées qui peuvent être utilisées par les Parties pour leurs activités de planification et d'établissement de rapports. La maintenance et la mise à jour du site web ainsi que l'amélioration du système de gestion des connaissances, notamment l'interopérabilité avec d'autres systèmes tels que la liste rouge des espèces de l'UICN et l'outil de rapport national en ligne, contribueront à rehausser le profil de la Convention et à en améliorer l'efficacité.

Initiative	Besoins de financement (€)
Gestion de l'information Mise à jour des bases de données d'espèces en ligne de la CMS	145 000
Gestion de l'information Rationalisation de la gestion des contacts et de l'outil d'inscription aux réunions	25 000
Communication Production d'une série de vidéos/animations d'information sur les priorités stratégiques de la CMS et les conclusions/recommandations du rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde dans le cadre de la mise en œuvre de la décision 14.16 de la COP14.	20 000
Communication Production d'une série d'épisodes de podcast sur les priorités stratégiques de la CMS et les conclusions / recommandations du rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde dans le cadre de la mise en œuvre de la décision 14.16 de la COP14	10 000
Communication Production d'une série d'infographies sur les priorités stratégiques de la CMS et les conclusions / recommandations du rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde dans le cadre de la mise en œuvre de la décision 14.16 de la COP14.	5 000